



COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre à dix-neuf heures et sept minutes, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en la salle du Conseil à Mouzeil, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : **16**

Nombre de délégués présents
(titulaires et suppléants) :

14 (jusqu'à 20h55)

Nombre de délégués participant au vote :

- **10 + 3 pouvoirs** (de 19h07 à 20h55)

Titulaires présents :

Elue Couffé : Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU.

Elu Le Cellier : Michaël DAVID, Céline ORTHION.

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI.

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER.

Suppléants présents :

Elues Couffé : Cécile COTTINEAU, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Ligné : Anita MENET, Guillaume NIEL.

Titulaires absents excusés :

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Aurélia AUDRAIN

Elu Ligné : Maurice PERRION (Pouvoir à Anita MENET)

Elu Mouzeil : Daniel MOULIN

Elus Couffé : Daniel PAGEAU (Pouvoir à Cécile COTTINEAU), Frédéric DELANOUE (Pouvoir à Eugénie MBILEMBI BOMODO)

Suppléants absents excusés :

Elues Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL.

Elus Le Cellier : Alice BAUDEL, Didier PICAT, Alix ERMENEUX, Stéphanie HERBETTE.

Elus Ligné : Mélanie BRIAULT, Aurélie DUVAL.

Elus Mouzeil : Marie RAFFIN, Michel PAGEAU, Marina JULIENNE, Nathalie TRUIN.

Secrétaire de séance : Stéphanie BÉRITAULT

2022-36 TARIFS PREFERENTIELS AGENTS DU SIVOM

Actuellement, 6 agents sur 30 au SIVOM utilisent les accueils de loisirs et périscolaires du SIVOM pour leurs enfants de 3 à 11 ans.

Faciliter l'accès à un mode de garde, financièrement et dans leur l'organisation, permet une sécurisation des agents en poste.

La commission enfance propose que cet avantage soit appliqué à tous les agents du SIVOM en activité pour ne marquer aucune iniquité. Chaque agent du SIVOM ayant besoin d'utiliser les services ALSH ou APS gérés directement par le SIVOM, pourrait ainsi bénéficier d'une aide financière pour la garde de ses enfants, applicable directement sur sa facture mensuelle.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :



– Anne-Marie CORDIER, Présidente

N° 2022/77

Le bureau, suite aux propositions de la commission Enfance, se positionne sur l'application de la tranche de QF inférieure pour l'ensemble des agents utilisateurs. Si toutefois un agent se trouvait dans la tranche la plus basse, il bénéficierait de – 25% sur sa facture mensuelle. Pour les repas, l'application systématique du tarif SIVOM est faite même si l'agent n'habite pas sur une des 4 communes membres.

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** ce dispositif,
- **D'AUTORISER** la Présidente à effectuer toutes opérations nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme aux registres,
La Présidente,
Mme CORDIER Anne-Marie

SIVOM du Sachaux de Liné
3 place de la Pêcherie
41000 LINÉ
Tél : 0254 12 30 34
sivom@orange.fr